

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 29 OCTOBRE 2009

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	22 octobre 2009
Nombre conseillers présents	:	32	Date de l'affichage du procès-verbal	5 novembre 2009
dont : conseillers titulaires	:	27		
conseillers suppléants	:	5		

L'an deux mil neuf, le vingt neuf octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient Présents : Mmes-MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LE VAST Jean Claude, SCALLE Gilbert, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : Mme-MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de BLONDET Renaud), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LECOURT Stéphane), HAMEL Béatrice (suppléante de GIOT Gilbert), TRAVERT Henri (suppléant de MABIRE Caroline).

Absents excusés : Mme-MM. BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, GODEY Laurie, MOUCHEL Fabrice, LAIDET Serge, VOISIN René, MABIRE Caroline, BEAUPERE Nicolas, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Melle LESAGE Régine

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2009.

Compte-rendu délégation Président :

Acquisition unité centrale PC site touristique - 560 € HT - société Axians

1. CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COTE DES ISLES

- Avenant au contrat de territoire : M. le Président présente les projets inscrits au contrat de territoire initial dont la convention financière 2009 a été signée le 16 avril dernier.

Il s'avère que trois projets doivent être retirés :

- La maison de service public
- Les deux zones d'activités de Portbail et Barneville qui ne sont plus éligibles

La commune de Portbail a sollicité l'inscription de la rénovation du VVF dont les travaux doivent débuter en 2010. M. le Président demande l'autorisation de signer l'avenant correspondant à ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de territoire et autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

- Convention 2010 : M. le Président présente les projets du contrat de territoire à inscrire au titre de la convention financière 2010 :

- Réseau d'assainissement collectif à Barneville-Carteret (1^{ère} tranche)
- Extension du groupe scolaire de Barneville-Carteret
- Mise en valeur du baptistère de Portbail (1^{ère} tranche)
- Actions territoriales en faveur de la jeunesse

M. le Président demande l'autorisation de signer la convention financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention financière 2010 du contrat de territoire de la Côte des Isles.

2. AVIS SUR LE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

Le Conseil Régional de Basse Normandie a saisi la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour avis sur son projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) pour 2010-2015.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air a été introduit par la loi sur l'air en 1996.

Il consiste à fixer des orientations « visant à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de qualité de l'air ou afin que les niveaux des concentrations de polluants atmosphériques restent inférieurs aux niveaux retenus comme objectifs de qualité de l'air. » Son élaboration est confiée aux conseils régionaux.

Les Régions Basse et Haute-Normandie ont souhaité se regrouper pour élaborer, à partir des deux PRQA existants adoptés en 2001, un PRQA commun plus proche des enjeux actuels, des préoccupations du grand public et des décideurs locaux.

Les orientations :

Le PRQA identifie 3 orientations « structurantes » :

- orientation 1 : « observer, rechercher et alerter » : Veille scientifique, notamment sur les effets et la prévention de la pollution
- orientation 2 : « anticiper, intégrer et piloter » : animation d'un réseau d'acteurs pour assurer la mise en œuvre du PRQA.
- orientation 3 : « communiquer, sensibiliser et former » le grand public, les professionnels et les élus locaux.

Il identifie également 8 orientations spécifiques prévues dans le document de synthèse, transmis précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 2 voix contre, approuve le Plan Régional sur la Qualité de l'Air

3. DEMANDE DE PARTICIPATION TRAVAUX CENTRE DE SECOURS DE PORTBAIL

M. le Président fait part d'une délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du 12 novembre 2008 qui « *approuve le principe de la*

mise en place d'une participation financière des collectivités locales autres que le Département (commune et EPCI) à hauteur de 20 % environ du montant des investissements à réaliser pour la construction, la reconstruction, l'extension ou la réhabilitation des centres de secours de la Manche, selon des modalités restant à définir ».

Des travaux sont programmés pour le réaménagement du centre de secours de Portbail dont le montant estimatif est de 90 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la participation de la Communauté de Communes de la Côte des Isles aux travaux de réaménagement du centre de secours de Portbail, à hauteur de 20 % du montant HT,
- autorise M. le Président à signer les pièces correspondantes,
- décide l'inscription de cette participation au budget primitif 2010.

4. REHABILITATION ASSAINISSEMENT LE MESNIL - AVENANT N° 2

M. le Président présente au Conseil Communautaire un devis de 940 € HT de l'entreprise Meslin relatif à la réhabilitation de l'assainissement du lotissement de le Mesnil : ces travaux correspondent au remplacement de 2 tampons en fonte et de 2 regards-vannes sur le lit filtrant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise Meslin pour la réhabilitation de l'assainissement du lotissement de le Mesnil.

5. SERVICE ORDURES MENAGERES

- Consultation acquisition véhicule : M. le Président rappelle qu'un camion doit être remplacé et il sollicite l'autorisation de lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion de type ampliroll (neuf ou occasion), dans le cadre de la procédure adaptée (montant estimé : 39 000 € HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation correspondante, dans le cadre de la procédure adaptée.

6. SERVICE JEUNESSE

- Conventions de mise à disposition personnel USP : M. le Président rappelle que l'Union Sportive Portbailaise met un agent à la disposition de la Communauté de Communes pour les activités périscolaires et extrascolaires. Il demande au Conseil Communautaire de renouveler cet engagement pour 3 ans, à compter du 1^{er} novembre 2009.

Après délibération, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Président à signer la convention et à régler les frais correspondants.

- Mise à disposition personnel communautaire - USCI et Tennis Club de Barneville-Carteret : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes met un éducateur sportif à disposition de l'USCI (6 heures par semaine pendant 37 semaines) et du Tennis-Club de Barneville-Carteret (2 heures par semaine pendant 37 semaines). Les conventions passées avec ces clubs expirent le 31 décembre 2009 et, après accord de la Commission Jeunesse du 15 septembre 2009, il propose de les renouveler pour 3 ans dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

- Acquisition mobilier pôle jeunesse – autorisation lancement consultation et demande de subvention CAF : M. le Président fait savoir qu'il convient d'équiper le futur pôle jeunesse de mobilier, notamment pour la salle de restauration. Il demande l'autorisation de lancer une consultation pour cette acquisition, dans le cadre de la procédure adaptée (montant estimatif : 12 500 € HT) et de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales. Cette demande a été validée par la commission Jeunesse lors de sa réunion du 15 octobre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à :

- lancer une consultation pour l'acquisition de mobilier destiné au pôle jeunesse de Barneville-Carteret, dans le cadre de la procédure adaptée, et à signer les actes correspondants.
- inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2010,
- à solliciter une subvention auprès de la CAF pour cette opération.

7. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Création de poste d'adjoint technique de 2^e classe (24/35^e) : M. le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe chargé de l'entretien des locaux communautaires ou mis à disposition, pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 abstention, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2010.

- Heures complémentaires : M. le Président propose de permettre aux agents titulaires et non titulaires à temps non complet d'effectuer des heures complémentaires dans les conditions suivantes :
 - en raison des nécessités de service et à la demande de M. le Président,
 - dans la limite de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

- décide que les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de M. le Président, ,
- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine.

Arrivée de M. Edouard Mabire

8. REFORME MATERIEL

- Matériel centre de secours de Portbail : M. le Président fait part d'une demande du SDIS afin de connaître l'affectation d'un véhicule de secours routier (VSR) de 1989, immatriculé 2141 SN 50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre ce véhicule.

- Véhicules communauté de Communes : M. le Président présente la liste des véhicules à réformer :

- JP 14 Renault immatriculé 1924 RJ 50
- C25 Citroën immatriculé 9500 SN 50
- Iveco immatriculé 1186 XF 50

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réformer les trois véhicules ci-dessus.

9. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 - BUDGET GENERAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61522 : Bâtiments	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (3 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	12 800.00 €	12 800.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2313-114 : Base nautique PB	100 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-145 : Accueil de loisirs	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-118 : Lotissement Hatainville	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	100 800.00 €	100 800.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	100 800.00 €	100 800.00 €	0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modificative budgétaire n° 2 du budget général.

10. ARBRE DE NOEL 2009

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une somme destinée aux enfants du personnel communautaire nés entre 2009 et 1997 inclus, pour l'achat d'un cadeau de Noël. Ce montant est fixé à 30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant nés entre 2009 et 1997 inclus pour l'arbre de Noël et autorise M. le Président à régler la dépense correspondante.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les réunions du SCoT : M. le Président présente le calendrier des différentes réunions organisées par le Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Cotentin :

Réunions	Dates	Lieux
Atelier Commerce	30-10-2009 9h/12h	Salle du Conseil CUC Cherbourg
Atelier Agricole	30-10-2009 14h/17h	Salle du Conseil CUC Cherbourg
Atelier Habitat	20-11-2009 9h30/12h	Grande salle des Fêtes St Sauveur le Vicomte
Présentation Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux personnes publiques associées	20-11-2009 14h-16h30	Grande salle des Fêtes St Sauveur le Vicomte
Présentation Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux associations	20-11-2009 17h/18h30	Grande salle des Fêtes St Sauveur le Vicomte
Atelier Economie	24-11-2009 9h30/12h	Salle du Conseil CC Côte des Isles Barneville-Carteret
Atelier Usages de la Mer	24-11-2009 14h/16h30	Salle du Conseil CC Côte des Isles Barneville-Carteret
Atelier Transport et Energie	24-11-2009 17h/18h30	Salle du Conseil CC Côte des Isles Barneville-Carteret
Conférence de Presse	7-12-2009 11h/12h	Salle de Conférences CUC Cherbourg
Réunion Publique Présentation PADD	14-12-2009 20h30/22h	Salle Leopold Delisle Valognes

M. Henry Levéel demande la date du prochain atelier littoral. M. le Président lui fait savoir que lors de la réunion de Bureau, il a demandé aux communes ayant un P.L.U ou un POS de transmettre leur définition de l'EPR (espace proche du rivage) et que le prochain atelier avec le Cabinet Proscot est programmé en janvier 2010.

M. Alain Desplanques indique que le Syndicat Mixte du Scot a demandé également ces documents aux communes. M. Alain Lechevalier demande s'il est possible aux communes de définir un nouveau tracé de la limite de l'EPR, différent de celui indiqué dans le document d'urbanisme. M. Alain Desplanques estime que changer le tracé défini dans le PLU sera difficile ; il existe selon lui des incohérences, notamment en limite de commune. M. Henry Levéel souligne que le territoire de la Côte des Isles est retenu comme pôle de développement stratégique et que la VLO ne doit pas systématiquement être retenue comme tracé de l'EPR. M. Jean-Luc Leblond demande si la Loi littoral intervient dans ces projets. M. le Président lui répond par l'affirmative.

M. le Président indique que le Schéma Intercommunal aménagement du territoire (SIAT) peut être versé au SCoT comme schéma de secteur et que beaucoup de travail reste à faire. Il invite les conseillers communautaires à se rendre aux différents ateliers mis en place.

- Calendrier prévisionnel réunions 2010 :

Bureau communautaire 18 h	Conseil communautaire 20 h 30
10-févr	18-févr
17-mars	25-mars
21-avr	29-avr
26-mai	03-juin
30-juin	08-juil
08-sept	16-sept
20-oct	28-oct
24-nov	02-déc

- Prochaines réunions :

- bureau : **JEUDI 26 NOVEMBRE à 18h00** au lieu du mercredi 25 novembre à 18 h
- conseil : jeudi 03 décembre à 20 h 30

- Vœux 2010 : vendredi 15 janvier 2010 à 18 h avec remise des prix du concours photos

- Signature convention Labellisation Relais Service Public : vendredi 27 novembre 2009 à 11 h, en présence de M. le Préfet de la Manche

- courrier de M. le Président du Conseil Général sur la crise du lait

M. le Président donne lecture de la réponse du Président du Conseil Général à la motion de soutien aux producteurs de lait demandée lors du dernier conseil communautaire. Le Conseil Général de la Manche s'est prononcé en faveur du rétablissement des indicateurs économiques permettant à l'interprofession d'émettre des recommandations de prix. Il a demandé que le prix du lait couvre les coûts de production et la rémunération du travail et a demandé à ce qu'il y ait un vrai partage de la valeur ajoutée entre les acteurs. D'autres part, des mesures immédiates ont été décidées mais également des mesures à moyen et long termes qui permettront de répondre aux difficultés structurelles que connaît la filière. Le gouvernement a débloqué deux fois 30 millions d'euros pour répondre aux problèmes de trésorerie des producteurs de lait en France. Il a également demandé au Crédit Agricole de débloquer 250 millions d'euros de prêt remboursable à partir de 2011 seulement, à un taux préférentiel. Enfin, il a été décidé de débloquer des aides de la PAC au 16 octobre plutôt qu'au 1^{er} décembre de façon à répondre à ces mêmes problèmes de trésorerie. M. Jean-François LE GRAND est intervenu à plusieurs reprises auprès de nos députés européens afin que la Commission agriculture du Parlement européen mette en place une régulation européenne du marché du lait.

- Résultat de l'enquête de Mme Hélène Leseigneur, Vice-Présidente
Suite au courrier de M. le Maire de Barneville-Carteret et à la demande de M. le Président, Mme Hélène Leseigneur rend compte du résultat de l'enquête qu'elle a menée sur les modalités de fonctionnement du dispositif « Bouge en Côte des Isles ». Concernant le volet administratif : deux agents communautaires interviennent pour l'organisation des activités : l'éducateur sportif et un agent administratif. L'animateur répertorie les activités qu'il peut mettre en place auprès des jeunes en partenariat avec les prestataires, l'agent administratif est chargé de toutes les correspondances ou appels téléphoniques. L'éducateur sportif est le seul lien entre les prestataires et la Communauté de Communes. Concernant les activités « voile » et suite à la rencontre des Présidents des deux associations sur le territoire (M. Loïc Dagort pour le Club nautique de Barneville-Carteret et M. Hamelin pour l'USP nautique de Portbail), Mme Leseigneur indique que les propositions de tarifs en périodes estivales, faites par ces associations sont différentes. L'USP nautique Portbail propose des tarifs groupes, le Club Nautique de Barneville-Carteret propose des pleins tarifs. Viennent s'ajouter le manque d'effectif en personnel encadrant et la différence de public entre les deux sites. Mme Leseigneur indique que la Commission Jeunesse a estimé qu'aucune anomalie n'a été décelée dans les modalités de fonctionnement de ce dispositif et que cette enquête aura permis de lister les choses à améliorer. Elle dit mettre tout son cœur pour que ce service soit encore plus performant et qu'une démarche auprès des différentes associations et clubs du territoire est en cours depuis plusieurs mois afin de mieux connaître leur fonctionnement et répertorier leurs souhaits vis-à-vis de la communauté de communes.

- Curage du Fleuve
M. Jean-Luc Leblond interroge M. le Président sur la programmation de travaux de curage du Fleuve et fait part de son agacement quant à l'incapacité des administrations à solutionner ce problème. M. le Président répond attendre le résultat de l'étude des bassins versants et indique que l'intervention de la Communauté de Communes doit s'inscrire dans une démarche validée par la Police de l'Eau. M. Henry Levéel souscrit à l'agacement compréhensible de M. Leblond et souhaite que les communes riveraines du Fleuve, à savoir Barneville-Carteret, St Jean de la Rivière, St Georges de la Rivière se saisissent du problème. M. le Président indique que des interventions peuvent être mises en place sur des points particuliers mais que pour l'instant la collectivité ne peut pas intervenir. Une réunion est prévue dans les semaines à venir afin de finaliser l'étude des bassins versants. M. Daniel Mellet souhaite rencontrer sur le terrain les maires des communes citées afin de trouver une solution en partenariat avec la DDAF et de l'Agence de l'Eau.

- Courrier communes de Le Mesnil - La Haye d'Ecot - Les Moitiers d'Allonne - Denneville et St Lô d'Ourville
M. le Président donne lecture d'un courrier rédigé en commun par les maires des communes citées ci-dessus.

- Réforme des collectivités
M. Jean-Luc Leblond s'interroge sur l'efficacité des collectivités à faire aboutir leurs projets auprès de l'Etat. Il se demande s'il ne serait pas nécessaire de fusionner avec d'autres collectivités. M. le Président répond que le projet de loi sur la réforme des

collectivités territoriales, actuellement en cours d'adoption, prévoit plusieurs articles en ce sens.

Mme Hélène Leseigneur souhaite qu'une réunion soit mise en place au sein de la Communauté de Communes pour informer les petites communes et demande si des dates sont déjà arrêtées pour la mise en place de ces restructurations. M. Alain Lechevalier indique qu'il faut attendre la réponse du législateur. M. le Président rend compte d'une réunion de la Commission Intercommunalité de l'Association des Maires de France à ce sujet mais ne peut certifier que les informations actuellement en sa possession sont toujours valables.

La séance est levée à 22 h 30